



Bastia, le 25/09/2024

Le Préfet de la Haute-Corse
à
Liste des destinataires in fine

Objet : Levée partielle des mesures de restrictions des usages de l'eau sur les communes du Cap-Corse Nebbio et de la plaine orientale

Mesdames et Messieurs les Maires,

En raison d'un déficit pluviométrique persistant depuis le début de l'année, le département de Haute-Corse a été placé en **état d'alerte sécheresse depuis le 10 juin 2024 pour les unités hydrographiques de la plaine orientale et du cap corse – nebbio**. En effet, alors que certains secteurs du département ont bénéficié des effets de pluies localement abondantes, ces secteurs n'ont pas reçu de pluviométrie suffisante, et les ouvrages de stockage collectifs affichent des taux de remplissage particulièrement alarmants. Cette mesure a donné lieu à des restrictions spécifiques, que je vous remercie encore une fois d'avoir fait appliquer au mieux.

Lors du dernier comité de ressources en eau du 24 septembre 2024, les constats suivants ont été effectués.

L'**année hydrologique** (du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024) est une année **record en matière de déficit de précipitations**, dépassant celle de 2022 : le cumul de précipitations agrégé sur le département atteint 714 mm, soit **78 % de la normale** d'une année hydrologique, sachant que le déficit n'est pas réparti de manière égale sur le territoire et que ce déficit est très marqué sur toute la façade Est. Cela fait **4 années hydrologiques successives qui sont déficitaires**, ce qui n'avait jamais été observé jusqu'à présent.

Cette **année hydrologique est la plus chaude jamais observée** depuis le début des mesures, la moyenne des températures agrégées est **+1,6 °C au-dessus de la normale**. Depuis septembre 2023, chaque mois présente une valeur moyenne des températures supérieure à la normale avec des mois records d'octobre 2023, février, juillet et août 2024. Sur la plaine orientale, le différentiel de température par rapport à une année moyenne s'établit même certains mois à +4 °C.

Néanmoins, les précipitations de ce mois de septembre, qui marque le début de la saison de recharge, font évoluer l'indicateur décadaire de manière favorable, avec, qui plus est, des températures globalement en dessous des valeurs de saison. Les dernières pluies d'août et de septembre ont permis **d'améliorer un nombre significatif d'indicateurs**, même si certains restent encore fragiles.

La situation des **cours d'eau** s'est nettement améliorée avec l'épisode orageux de septembre qui a entraîné une **reprise forte des écoulements**, ce qui marque la fin de la période d'étiage. Les cours d'eau de la Bravone et de l'Alesani restent aujourd'hui plus en difficulté.

Les précipitations de septembre ont également **permis d'améliorer globalement le niveau des nappes phréatiques**, même si une nappe sur deux présente encore un niveau bas. Le contraste entre les façades occidentale et orientale du département reste marqué, les nappes de la façade orientale ayant connu une recharge moindre. Plusieurs nappes sont sorties du seuil de vigilance (Figarella, Regino, Aliso, Strutta, Fium'Orbo...) notamment. Les nappes qui restent à surveiller sont celles du Fium'Alto, de Meria, de Luri et de la Bravone.

Si les indicateurs de sécheresse météorologique montrent désormais une situation généralement autour de la normale, voire des sols humides dans l'intérieur, les indicateurs de **sécheresse agricole révèlent quant à eux que toute la partie Est du territoire, du Cap Corse jusqu'à Solenzara, présente des sols de modérément à très secs, voire localement extrêmement secs.**

Concernant les barrages du département, le taux de remplissage moyen est de 35 %, avec une vigilance toute particulière dans le Nord de la plaine orientale (l'Alisgiani est désormais le seul barrage actif avec la mise en sommeil de Péri pour travaux) et dans le Cap Corse (Stullone). **La situation en matière d'eau brute reste donc fragile dans le département.**

Au regard de ces éléments, même si certains indicateurs restent à surveiller, les décisions suivantes ont été arrêtées :

- au regard de l'évolution favorable en matière de ressources en eau potable, a été décidée la levée des restrictions d'eau en vigueur depuis le 10 juin 2024 pour la population, les collectivités locales et les acteurs économiques dans les unités hydrographiques du Cap Corse – Nebbio et de la plaine orientale, soit 137 communes sur les 236 du département. La Haute-Corse passe ainsi du stade d'alerte sécheresse à vigilance sécheresse.
- au regard du besoin de sécurisation de la ressource en eau brute pour finir la saison d'irrigation agricole, les restrictions sont maintenues pour l'instant à l'identique dans les unités hydrographiques du Cap Corse – Nebbio et de la plaine orientale, avec l'interdiction d'irriguer le mercredi et le dimanche.

Ces mesures entreront en vigueur dès le **vendredi 27 septembre 2024.**

Il convient **d'encourager fortement tous les utilisateurs à poursuivre leurs efforts de sobriété dans les usages de l'eau**, bien que les restrictions soient levées, et de faire preuve de civisme en procédant à un usage économe de l'eau dans leurs activités.

La situation hydrique du département continuera de faire l'objet d'un suivi rapproché au sein du comité de ressources en eau, et pourra conduire, le cas échéant au retour, des mesures de restrictions des usages de l'eau si nécessaire.

Je vous prie Madame, Messieurs les Maires de recevoir mes salutations distinguées et vous remercie encore pour votre action dans ce domaine essentiel.

Le Préfet



Michel PROSIC

Liste des destinataires in fine :

UNITE CAP-CORSE NEBBIO UNITE PLAINE ORIENTALE

Barbaggio	Aghione	Olmo	San-Nicolao
Barrettali	Aleria	Ortale	Sant'andrea-Di-Cotone
Bastia	Ampriani	Ortiporio	Santa-Lucia-Di-Moriani
Brando	Antisanti	Pancheraccia	Santa-Maria-Poggio
Cagnano	Biguglia	Parata	Santa-Reparata-Di-Moriani
Canari	Borgo	Penta-Acquatella	Scata
Centuri	Campana	Penta-Di-Casinca	Scolca
Ersa	Campi	Perelli	Serra-Di-Fiumorbo
Farinole	Canale-Di-Verde	Pero-Casevecchie	Silvareccio
Luri	Carcheto-Brustico	Pianello	Solaro
Meria	Carpineto	Piano	Sorbo-Ocagnano
Morsiglia	Casabianca	Piazzali	Stazzona
Murato	Casalta	Piazzole	Taglio-Isolaccio
Nonza	Casevecchie	Pie-D'orezza	Talasani
Ogliastro	Castellare-Di-Casinca	Piedicroce	Tallone
Olcani	Cervione	Piedipartino	Tarrano
Oletta	Chiatra	Pietra-Di-Verde	Tox
Olmata-Di-Capocorso	Chisa	Pietraserena	Valle-D'alesani
Olmata-Di-Tuda	Croce	Pietricaggio	Valle-D'orezza
Patrimonio	Crocicchia	Piobetta	Valle-Di-Campoloro
Pietracorbara	Felce	Poggio-Di-Nazza	Velone-Orneto
Pieve	Ficaja	Poggio-Marinaccio	Ventiseri
Pino	Furiani	Poggio-Mezzana	Venzolasca
Poggio-D'oletta	Ghisonaccia	Polveroso	Verdese
Rapale	Giocatojo	Porri	Vescovato
Rogliano	Giuncaggio	Prunelli-Di-Casacconi	Vignale
Saint-Florent	Isolaccio-Di-Fiumorbo	Prunelli-Di-Fiumorbo	Zalana
San-Gavino-Di-Tenda	La Porta	Pruno	Zuani
San-Martino-Di-Lota	Linguizzetta	Quercitello	
Santa-Maria-Di-Lota	Loreto-Di-Casinca	Rapaggio	
Santo-Pietro-Di-Tenda	Lucciana	Rutali	
Sisco	Lugo-Di-Nazza	San-Damiano	
Sorio	Matra	San-Gavino-D'ampugnani	
Tomino	Moita	San-Gavino-Di-Fiumorbo	
Vallecalle	Monte	San-Giovanni-Di-Moriani	
Ville-Di-Pietrabugno	Nocario	San-Giuliano	
	Novale		